



PROCES VERBAL

Des délibérations du Conseil d'administration du 07 novembre 2023

Année scolaire 2023-2024

Quorum : 15

Présidente : Mme Guillaume

Nombre de membres présents : A l'ouverture, membres

Date de convocation : 24 octobre 2023

Ouverture de la séance : 18h30

Le quorum étant atteint, Mme Guillaume ouvre la séance selon l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR : Mme Guillaume propose de modifier l'ordre du jour pour ajouter les points suivants :

- point 11 : bilan financier des sorties à Verdun et au musée de la préhistoire,
- point 12 : abondement des crédits de fonds sociaux,
- point 13 : barème des fonds sociaux,
- point 14 : acceptation du télépaiement sur GFE (gestion financière des élèves).

A. ADMINISTRATIF

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance : Mme Salvat, principale adjointe, se propose comme secrétaire de séance.

2. Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 28 septembre 2023 **Vote**

POUR : 20	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	TOTAL : 20
-----------	------------	----------------	------------

3. Installation des commissions

Mme Guillaume présente la composition des différentes commissions, telles que proposées par les membres élus : Commission permanente, Conseil de discipline, Commission Hygiène et Sécurité, CESC
Vote

POUR : 20	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	TOTAL : 20
-----------	------------	----------------	------------



COLLEGE DE LA DHUIS
 Chemin de Crécy
 77100. NANTEUIL LES MEAUX
 ☎ 01 60 24 48 10 📠 01 60 24 48 14
 ✉ ce.0772499Y@ac-creteil.fr

Nanteuil-lès-Meaux,
 le jeudi 27 novembre 2023

B. EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE

4. Renouvellement de la convention du DPS

Le collège de la Dhuis fait partie des collèges qui bénéficient de la prise en charge par le DPS (Dispositif de Poursuite de Scolarisation) des élèves exclus par conseil de discipline, basé dans des locaux à Meaux dépendants du collège Henri Dunant. Afin d'en assurer l'entretien, une participation annuelle de 80 euros par collège est demandée.

Vote

POUR : 20	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	TOTAL : 20
-----------	------------	----------------	------------

5. Renouvellement de la convention avec le club des échecs de Meaux

Vote

Cette année encore, le Club d'Echecs La Tour Noire de Meaux, interviendra 1H30 toutes les semaines au collège pour animer un atelier sur la pause méridienne. Le coût de la séance hebdomadaire sera de 60 euros du 19 septembre 2023 au 18 juin 2024.

Vote

POUR : 20	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	TOTAL : 20
-----------	------------	----------------	------------

C. GESTION ET FINANCES

6. Voyages

Vote

Tarif séjour Alsace

Le voyage est prévu du 24 au 26 avril 2024 avec 48 élèves de niveau 3^{ème} accompagnés de 5 professeurs.

Le montant total du voyage est de **12 802.82 €** (prestation du voyageur/guide et activités sur Verdun). Le détail est retracé dans le budget du voyage (cf tableau de l'académie de Créteil).

La participation des familles est de **230 €** (soit **11 040 €**). La déduction de 3 € du FSE par élève s'élève à **144 € si les recettes du FSE le permettent**. Si les fonds du FSE ne permettaient de participer financièrement à ce voyage, l'établissement prendrait en charge la participation initiale du FSE.

Par ailleurs, l'établissement prend en charge :

1. La part accompagnateur de **241.56 € soit 1 207.80 €** pour les 5 accompagnateurs,
2. La somme de **410.88 €** soit 8.56 € par élève,
3. la somme de **0.14 €**.

Pour un total de **1 618.82 €**.

Mme Guillaume procède au vote.

POUR : 20	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	TOTAL : 20
-----------	------------	----------------	------------



COLLEGE DE LA DHUIS
 Chemin de Crécy
77100. NANTEUIL LES MEAUX
 ☎ 01 60 24 48 10 📠 01 60 24 48 14
 ✉ ce.0772499Y@ac-creteil.fr

Nanteuil-lès-Meaux,
 le jeudi 27 novembre 2023

Tarif séjour Bretagne

Le voyage est prévu du 22 au 27 avril 2024 avec 48 élèves de niveau 6^{ème} accompagnés de 5 professeurs.

Le montant total du voyage serait de **21 938.10 €** (prestation du centre nautique/transporteur/visite des îles sur la côte de granit rose). Le détail est retracé dans le budget du voyage (cf tableau de l'académie de Créteil).

La participation des familles serait de **390 € maximum (soit 18 720 €)**. Une balade en bateau est prévue le dernier jour du voyage. A la date du CA, les prix ne sont pas connus. Raison pour laquelle, il est demandé au conseil d'administration de voter un tarif maximum.

La déduction de 3 € du FSE par élève s'élèverait à **144 € si les recettes du FSE le permettaient**. Si les fonds du FSE ne permettaient de participer financièrement à ce voyage, l'établissement prendrait en charge la participation initiale du FSE.

Par ailleurs, l'établissement prendrait en charge :

- La part accompagnateur à **403.25 € soit 2 016.25 €** pour 5 accompagnateurs,
- La somme de **480 €** soit 10 € par élève,
- la somme de **11.75 €**.

Pour un total de **2 016.25 €**.

L'AS fait un don de **12 €** par élève soit **576 €**.

Mme Guillaume procède au vote.

POUR : 20	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	TOTAL : 20
-----------	------------	----------------	------------

Tarif séjour « immersion au Moyen-Age »

Le voyage est prévu du 06 au 07 juin 2024 avec 50 élèves de niveau 5^{ème} accompagnés de 4 professeurs.

Le montant total du voyage est de **7 254 €** (prestations du centre équestre/visite et atelier sur le site historique de Guèdelon/transport). Le détail est retracé dans le budget du voyage (cf tableau de l'académie de Créteil).

La participation des familles est de **130 € (soit 6 500 €)**.

Par ailleurs, l'établissement prend en charge :

- La part accompagnateur à **134.33 € soit 537.32 €** pour 4 accompagnateurs,
- La somme de **216.50 €** soit 4.33 € par élève,
- la somme de **0.18 €**.

Pour un total de **754 €**.

Mme Guillaume procède au vote.

POUR : 20	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	TOTAL : 20
-----------	------------	----------------	------------



7. Délégation de signature

Mme Guillaume accorde sa délégation de signature à Mme Fraissinet, adjointe-gestionnaire sur la possibilité de signer les bons de commande à hauteur maximum de 800 €. Cette précision, sur demande de l'agent comptable, est nécessaire pour la sécurisation des actes juridiques.

Mme Guillaume soumet au vote

Vote

POUR : 20	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	TOTAL : 20
-----------	------------	----------------	------------

8. Durée des amortissements

Vote

Mme Fraissinet informe les membres du conseil d'administration de l'obligation de faire voter les durées d'amortissements pour les biens répertoriés dans l'inventaire. La durée des amortissements est différente :

- 10 ans pour les mobiliers de bureau,
- 3 à 5 ans pour le matériel informatique soit 3 ans pour les ordinateurs portables et 5 ans pour les ordinateurs fixes.

Mme Guillaume procède au vote.

POUR : 20	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	TOTAL : 20
-----------	------------	----------------	------------

9. Acceptation dons et legs

Vote

Conformément aux dispositions de l'article 421-20 du code de l'éducation nationale, le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à recevoir tout don et legs.

Mme Guillaume procède au vote.

POUR : 20	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	TOTAL : 20
-----------	------------	----------------	------------

Mme Froger, présidente de l'association des parents d'élèves, informe le conseil d'administration que les fonds alimentés par la vente des fournitures ABCJ de début d'année scolaire et des ventes de gâteaux / boissons faites le jour des portes ouvertes du collège, permettent de faire un don au collège. Ainsi, 3 chèques d'un montant respectif de 200 € seront versés à :

- à l'association sportive,
- au FSE,
- aux clubs du collège.

Mme Guillaume remercie chaleureusement l'APECNM et procède au vote.

POUR : 20	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	TOTAL : 20
-----------	------------	----------------	------------



10. Validation du choix des manuels scolaires

Vote

Le conseil d'administration, sur saisine du chef d'établissement, donne son avis sur le choix des manuels scolaires (MS). Les acquisitions sont rendues nécessaires en raison des classes supplémentaires à la rentrée 2023-2024.

- commande de MS : sur les sciences et la technologie pour les 6^{ème}
- commande MS en histoire et géographie pour les 6^{ème}
- commande MS en math pour les 5^{ème}
- commande MS en histoire et géographie pour les 5^{ème}

Mme Guillaume procède au vote.

POUR : 20	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	TOTAL : 20
-----------	------------	----------------	------------

11. Sortie Verdun – Sortie Nemours

Information

Mme Fraissinet présente le bilan financier des deux sorties :

1/ Sortie Verdun avec M Diot du 13/10/2023

La sortie à Verdun remporte toujours un accueil favorable des élèves. Le bilan financier est présenté aux membres du CA. Les recettes s'équilibrent avec les dépenses. Une précision : un élève a bénéficié du fonds social.

2/ Sortie au musée préhistorique à Nemours du 20/10/2023

La sortie au musée préhistorique de Nemours organisée par M. Sadocco a bien été appréciée des élèves de 6^{ème}. Ce dernier a eu des retours positifs. Le bilan financier est présenté aux membres du CA. Les recettes s'équilibrent avec les dépenses.

12. Fonds sociaux

Vote

Mme Fraissinet indique au CA que les deux lignes portant sur les fonds sociaux seront abondés à raison de 2 000€ chacune. L'académie a versé une subvention de 4 000 € suite à l'enquête sur l'utilisation des subventions et de leurs reliquats.

Mme Guillaume procède au vote.

POUR : 20	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	TOTAL : 20
-----------	------------	----------------	------------

13. Barème des fonds sociaux

Vote

Mme FRAISSINET demande au CA de voter le barème permettant d'attribuer aux familles des fonds sociaux barème réglementaire sur lequel s'appuie la commission. Il est précisé que les familles déposent un dossier instruit et présenté par Mme Dumoulin, secrétaire de gestion. En fonction de la demande, le montant des aides est différent selon le quotient familial. Les demandes d'aides portent sur la demi-pension, le matériel scolaire, les sorties et/ou voyages et s'appuient sur ce barème.



COLLEGE DE LA DHUIS
 Chemin de Crécy
 77100. NANTEUIL LES MEAUX
 ☎ 01 60 24 48 10 📠 01 60 24 48 14
 ✉ ce.0772499Y@ac-creteil.fr

Nanteuil-lès-Meaux,
 le jeudi 27 novembre 2023

Mme GUILLAUME procède au vote.

POUR : 20	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	TOTAL : 20
-----------	------------	----------------	------------

14. Acceptation du télépaiement sur le logiciel de gestion financière des élèves « GFE » **Vote**

Mme Fraissinet informe le CA qu'à partir du 1^{er} janvier 2024, le logiciel Op@le sera opérationnel pour la gestion budgétaire se substituant à l'actuel logiciel devenu obsolète. Pour ce faire, des ajustements sont nécessaires dont l'un des pré-requis est l'utilisation obligatoire du logiciel GFE permettant la gestion de la demi-pension. Les modes de règlement restent identiques. Les familles pourront continuer à régler en ligne leurs créances. Mais, il est nécessaire que le CA accepte le télépaiement pour le logiciel GFE.

Raison pour laquelle, le CA est sollicité sur ce dernier point financier.

Mme Guillaume procède au vote.

POUR : 20	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	TOTAL : 20
-----------	------------	----------------	------------

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 30

La Secrétaire de séance

P. SALVAT

La présidente

M.H. GUILLAUME